|  |
| --- |
| ***Agrément des auteurs de projet***  **Agrément de type 2 pour l’élaboration ou la révision de schéma d’orientation local et du guide d’urbanisme**  *(articles DI.11et RI.11 du Code de Développement Territorial)* |

**Composition du dossier**

**Personne physique**

**•** Le dossier de présentation du demandeur doit contenir :

1. le formulaire de demande dûment complété et signé;
2. une copie du diplôme;
3. la liste de dossiers sur lesquels le demandeur a déjà travaillé ;
4. une copie d’un plan (ou projet de plan) réalisé dans le cadre des études

ou de l’activité professionnelle et comprenant :

* les documents cartographiques et prescriptions y afférentes;
* une note de synthèse présentant le contexte, la problématique, les enjeux et les options urbanistiques et planologiques proposées.

• Ce dossier devra permettre à la DGO4 d’apprécier la formation ou

l’expérience utile du demandeur au regard des objectifs d’aménagement du

territoire et d’urbanisme énoncés à l’article DI.1 du CoDT

• L’ensemble du dossier sera transmis en ***double exemplaire*** dans deux fardes

rabats, sans anneaux, de format A4  à l’adresse suivante :

***SPW - DGO4 - DAL***

***Rue des Brigades d’Irlande, 1***

***5100 NAMUR.***

**Composition du dossier (suite)**

**Personne morale**

**•** Le dossier de présentation du demandeur doit contenir :

1. le formulaire de demande dûment complété et signé;
2. une copie de l’acte de constitution de la personne morale (objet social);
3. le(s) nom(s), copie du diplôme de la ou des personnes physiques susceptibles de remplir les conditions visées à l’article RI 11-2° et dont le nom figurera sur les documents;
4. la preuve que cette ou ces personne(s) est/sont liée(s) à la personne morale par une convention dont la durée est au moins égale à celle de l’agrément;
5. Liste de dossiers sur lesquels le demandeur a déjà travaillé ;
6. une copie d’un plan (ou projet de plan) réalisé par la ou les personne(s) physique(s) désignée(s) pour représenter la personne morale, et comprenant :
7. les documents cartographiques et prescriptions y afférentes;
8. une note de synthèse présentant le contexte, la problématique, les enjeux et les options urbanistiques et planologiques proposées.

• Ce dossier devra permettre à la DGO4 d’apprécier la formation de la personne

physique ou son expérience utile au regard des objectifs d’aménagement du

territoire et d’urbanisme énoncés à l’article DI.1 du CoDT.

• L’ensemble du dossier sera transmis en ***double exemplaire*** dans deux fardes à

rabats, sans anneaux, de format A4  à l’adresse suivante :

***SPW - DGO4 - DAL***

***Rue des Brigades d’Irlande, 1***

***5100 NAMUR.***